Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 56 (1905)
Heft: 7

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

même de rendre justice aux mesures que dans leur ardeur sincère nos gouvernants du XVIIIe siècle ont cru devoir prendre dans ce domaine.

Autre temps, autres mœurs!

Mr Henri Jaccard, professeur à Aigle, nous a facilité notre tâche et nous a permis d'étudier à fond ce curieux document en voulant bien nous donner l'explication de plusieurs expressions dont le sens et l'origine ne nous étaient pas connus; qu'il reçoive ici nos sincères remerciements pour sa précieuse collaboration.

Montcherand (Vaud). *A. Barbey.*

Communications.

Une nouvelle préparation de la tourbe.

Il vient de se constituer à Berne une société par actions „Osmonwerke", qui se propose d'exploiter les tourbières selon un procédé nouvellement découvert par le chimiste comte Schwerin des usines Hocht sur le Main.

Le capital actions ascende à 1,800,000 francs.

Le procédé nouveau est basé sur l'électricité, soit sur l'électro-osmose qui consiste à expulser l'eau contenue dans la tourbe par un fort courant électrique. L'on obtient de cette façon une tourbe presque complètement sèche, qui ne contient que 5 à 10 % d'eau, alors que la tourbe séchée à l'air, selon les procédés actuels, en contient encore 25 à 30 % au moins. Il suffit d'un jour de traitement pour atteindre ce résultat, tandis que, comme l'on sait, il faut tout un été pour sécher la tourbe à l'air.

Le produit obtenu par ce moyen se présente sous la forme de charbon. Il est friable comme ce dernier, et avec ses débris l'on fabrique d'excellentes briquettes. La valeur calorique de l'osmon est égale à un peu plus de la moitié de celle du meilleur charbon; tandis qu'un kilo de charbon met en ébullition 7 1/2 à 8 litres d'eau, un kilo d'osmon en fait bouillir plus de quatre litres.

En outre, le nouveau combustible est en avance sur le charbon par les qualités suivantes; il ne s'attache pas et ne forme pas de croûtes sur le grillage des foyers; il ne contient point de souffre et n'endommage pas les chaudières; il ne donne pas de poussière, peu de cendres, point de suie; il ne dégage presque point de fumée et aucune odeur; ses résidus forment un coke de bonne qualité.

L'osmon peut être brûlé dans tous nos appareils actuels de chauffage. Il ne nécessite aucune transformation. Il s'imposera donc sous

peu, de l'avis de ceux qui le fabriquent, comme le plus agréable des combustibles domestiques. Qui vivra verra!...

En attendant d'étendre son rayon d'action à d'autres contrées tourbeuses, la dite société établit sa première fabrique dans la plaine de l'Orbe, où elle a acquis d'importants terrains tourbeux qui n'ont pas été exploités jusqu'ici. Elle se propose de produire, par jour, cent tonnes d'osmon; mais les installations comporteront la production d'une quantité double, aussitôt que le produit sera lancé.

Le prix de l'osmon est fixé à la moitié de celui du charbon et constituerait, à cause des qualités précitées, une économie sensible sur ce dernier. En regard de l'énorme consommation de charbons étrangers, en Suisse, il faut souhaiter pleine réussite à l'entreprise des „Osmonwerke", qui s'apprêtent à faire une concurrence victorieuse aux houillères étrangères. Nous possédons, grâce à nos glaciers inépuisables, de la force électriqne en abondance, et les tourbières ne manquent pas au pied des Alpes et dans le Jura. Ainsi tout se prête à ce que nous réalisions, en Suisse, cette nouvelle merveille, „la fabrication de la houille noire au moyen de la houille blanche".

Incendie dans un rideau-abri de la Plaine du Rhône.

Décidément, les forêts cantonales du IIIe arrondissement jouent de malheur avec le feu depuis quelque temps. Nous avons, dans le premier cahier de cette année, décrit le long incendie dont a souffert la Joux-Verte en été 1904. Et voilà que peu après le rideau-abri de Cavouin, près Yvorne, subissait un pareil dommage, mais sur une étendue beaucoup plus considérable.

Disons d'emblée que les plantations de Cavouin datent de 1897 à 1898 et qu'elles consistent en épicéa, mélangé avec un $^1/_5$ de sapins et quelques chênes en bordure. Leur réussite était complète et plusieurs plants dépassaient déjà 1,50 m de hauteur.

Comme nous l'avons déjà dit dans un article précédent, ces plantations sont fauchées chaque année pour diminuer justement les dangers du feu. Toute l'étendue du rideau avait été fauchée l'an dernier en juillet-août. Inutile de mentionner qu'un court „regain" avait crû jusqu'en automne et offrait malheureusement, ce printemps, une proie suffisante au feu.

Ajoutons encore que le rideau est traversé par la voie ferrée St-Maurice-Lausanne.

Le dimanche 12 mars, vers 10 heures du matin, par une très forte vaudaire (Föhn), les étincelles d'une locomotive mirent le feu à cette herbe sèche, sur le côté de la ligne où le rideau a sa plus grande largeur. Attisé par un fort vent, il se propagea avec une rapidité inouïe et sans un heureux hasard, tout le rideau fût infailliblement devenu la proie des flammes. Un citoyen d'Yvorne, assis devant sa

maison, remarqua aussitôt le sinistre et donna l'alarme. Une cinquantaine de pompiers, descendus en hâte, outillés de pioches, haches, pelles, etc., réussirent à barrer la route à l'élément destructeur et à le circonscrire. Une demi-heure environ après leur arrivée, l'incendie était éteint. Il n'empêche que sur 1 ha 20, tout était grillé. Le tout s'était passé fort rapidement.

Tandis que tous les résineux atteints furent irrémédiablement perdus, quelque 500 vernes, plantées en 1904 dans une dépression, en réchappèrent pour la plupart. Recépées aussitôt après, environ 60 % ont repris et pourront être utilisées.

Pour le reboisement de la place incendiée, on a utilisé les expériences faites depuis la création de ces rideaux. Ainsi que nous l'avons fait ressortir ici même, précédemment, il y avait quelque imprudence, lors de la création des rideaux, à faire la part aussi large à l'épicéa et à négliger complètement les essences feuillues telles que la verne et le frêne qui, en terrains humides, sont indispensables pour préparer le sol à la venue d'essences résineuses. Aussi bien n'avons-nous recouru, pour cette plantation, qu'à la verne et au frêne, auxquels ont été adjoints quelques érables plantés en bouquets. Les plants employés sont de première qualité et proviennent de pépinières voisines; leur reprise, par le temps pluvieux que nous traversons, a été excellente et tout donne à croire que la réussite sera bonne.

Il va de soi que, dorénavant, toutes les mesures voulues seront prises pour tâcher d'éviter le retour de pareils incendies. Mais il nous paraît que, à lui seul, le remplacement de l'épicéa par des essences feuillues a déjà diminué ce danger dans une large mesure.

Montreux, 23 mai 1905. *H. Badoux.*

Chronique forestière.

Confédération.

Recensement fédéral des entreprises agricoles, industrielles et commerciales. Cette statistique demandée par l'Union suisse des paysans, par l'Union suisse des arts et métiers, par la Société suisse des commerçants et par l'Union des employés d'hôtels, a été décrétée par l'Assemblée fédérale le 24 juin 1904. Elle a pour but de recueillir des renseignements sur les conditions des exploitations agricoles et des industries en Suisse.

Il y aura en réalité le 9 août, date fixée, trois recensements:

a) Celui des exploitations agricoles, y compris les exploitations indépendantes concernant l'économie forestière, l'économie alpestre, la viticulture et autres spécialités agricoles.